Acte publié le 30/10/2026

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM170/2026

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Pose d'un rideau lumineux
Grande Rue

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société EIFFAGE en date du 20 octobre 2026 ;

CONSIDERANT les travaux de pose d'un rideau lumineux Grande Rue ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité de des ouvriers et des usagers ;

CONSIDERANT que le secteur concerné est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La Grande Rue sera interdite à la circulation entre le mardi 3 novembre et le vendredi 6 novembre 2026, pour une durée de 1,5 jours, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, sauf secours.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les 2 sens comme suit : avenue Emile Evellier – route neuve du Col de la Luère (RD24) – rue François Cassetti – rue des Attignies.

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant le début de la réglementation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au corps des pompiers de VAUGNERAY,
- au service voirie sud du Département de MORNANT,
- au service environnement de la CCVL,
- La société EIFFAGE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 28 octobre 2026

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,
Monia FAYOLLE